



Construction du nouveau bâtiment SAMU / SMUR du CHU Grenoble Alpes

C.C.T. P. Cahier des Clauses Techniques Particulières Lot 16

PEINTURES INTERIEURES & NETTOYAGE

MAITRE D'OUVRAGE : **Etablissement support du GHT Alpes Dauphiné :**
Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes
CS 10217
38 043 GRENOBLE Cedex 09

ARCHITECTE **A26**
MANDATAIRE : 165 bis avenue de Vaugirard, 75015 PARIS

BUREAU D'ETUDES : **BETREC IG**
STRUCTURE / FLUIDES / VRD 4 avenue Doyen Louis Weil, 38000 GRENOBLE
QEB / ECONOMIE TCE

ACOUSTICIEN : **SALTO**
3 Chemin du Pré Carré, 38240 MEYLAN

ERGONOME : **ERGO ZEN**
23 rue Molière, 69006 LYON

PAYSAGISTE : **ATELIER ANNE GARDONI**
60 rue des deux amants, 69009 LYON

ING. HYDRAULIQUE : **HYDROSOL**
295 chemin de la Grande Liquine, 34400 LUNEL

OPC : **DUO REALISATIONS**
64 route de Paris, 73100 BRISON ST INNOCENT

BUREAU DE CONTROLE : **SOCOTEC**
1 rue du Docteur Pascal ZA du Rondeau, 38434 ECHIROLLES

CSPS : **BUREAU VERITAS**
Zi De La Grande Ile Techniparc, 395 Rue du Dr Marmonnier,
38190 Villard-Bonnot

PHASE :	DCE	EMETTEUR : BETREC	DOCUMENT N°
DATE	24/04/2026	N° de LOT : Lot 16	PE 03.16
AFFAIRE :	434.01		INDICE : 0

Sommaire

LOT 16 - PEINTURES INTERIEURES & NETTOYAGE	3
01 GENERALITES & DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE	3
01.01 Généralités	3
01.01 01 Préambule	3
01.01 02 CCTC : Cahier des Clauses techniques Communes	3
01.01 03 État des lieux	3
01.01 04 Visite du site	3
01.01 05 Protection des ouvrages	3
01.01 06 Constructions avoisinantes / Travaux mitoyens	3
01.01 07 Constructions avoisinantes	3
01.01 08 DTU, normes et règlements, cahier des charges, sécurité	4
01.01 09 Quantitatif	4
01.01 10 Échantillons, documentations et avis techniques	4
01.01 11 Prestations de nettoyage	4
01.02 Démarche environnementale	4
01.02 01 Prescriptions environnementales générales	4
01.02 02 Charte de chantier propre	4
01.02 03 Choix de matériaux respectueux de l'environnement spécifiques au lot	4
02 GENERALITES PROPRES AU PRESENT LOT	6
02 01 CONSISTANCE DES TRAVAUX	6
02 02 EXECUTION DES TRAVAUX	6
02 03 MATERIEL	6
02 04 NORMES ET DTU	6
02 05 RECHAMPISSAGE	7
02 06 PROTECTION DES OUVRAGES NON PEINTS	7
03 DESCRIPTION DES TRAVAUX	8
03.01 Peintures intérieures	8
03.01.01 Travaux préparatoires	8
03.01.01 01 Sur parois verticales en béton	8
03.01.01 02 Sur parois verticales en plâtres et dérivés	8
03.01.01 03 Sur plafonds en béton	8
03.01.01 04 Sur plafonds en plâtres et dérivés	8
03.01.02 Travaux sur parois verticales et en plafond	9
03.01.02 01 Travaux sur parois verticales	9
03.01.02 02 Travaux sur plafonds	9
03.01.02 03 Peinture murale effaçable type "tableau blanc"	9
03.01.03 Travaux au sol	10
03.01.03 01 Peinture de sol époxy bi-composant en phase aqueuse	10
03.01.03 02 Peinture de sol époxy bi-composant en phase aqueuse - Marches / Contre-marches	10
03.01.03 03 Relevés en plinthes dito peinture de sol – hauteur 7 cm vus	11
03.01.03 04 Marquage au sol	11
03.01.03 05 Nez de marche antidérapant quartz résine / largeur 40 mm	11
03.01.04 Peinture sur supports bois	11
03.01.04 01 Laque sur trappe en cloison	12
03.01.04 02 Laque sur trappe en plafond	12
03.01.05 Vernis sur supports bois	12
03.01.05 01 Vernis sur tablettes	12
03.01.06 Lasure sur support bois	13
03.01.06 01 Lasure sur vantail et huisserie de façades de placard et gaine technique - 2 faces	13
03.01.06 02 Lasure sur huisserie de porte simple vantail	13
03.01.06 03 Lasure sur huisserie de porte double vantaux ou avec semi-fixe	13
03.01.06 04 Lasure sur huisserie d'ensemble menuisé et de châssis vitrés	13
03.01.06 05 Lasure sur plinthes droites	13
03.01.06 06 Lasure sur plinthes à crémaillères	14
03.01.06 07 Lasure sur tablettes	14
03.01.07 Peinture des canalisations	14
03.01.07 01 Peinture des canalisations	14

Construction du SAMU/SMUR CHU de Grenoble	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES Lot N°16 PEINTURES INTERIEURES & NETTOYAGE	24/04/2026
--	---	------------

Sommaire

03.02 Nettoyage de fin de chantier	14
03.02 01 Nettoyage préalable aux OPR (Opération Préalable à la Réception) - Mise à gris	14
03.02 02 Nettoyage de livraison (nettoyage de fin de chantier) - Mise à gris	15

01

GENERALITES & DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE

01.01

Généralités

01.01 01

Préambule

Le présent dossier est destiné à la consultation des entreprises en vue de la réalisation des travaux du lot :

16 - PEINTURES INTERIEURES & NETTOYAGE

nécessaire à la **construction du nouveau bâtiment SAMU/SMUR pour le Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes sur la commune de La Tronche, dans le département de l'Isère (38).**

01.01 02

CCTC : Cahier des Clauses techniques Communes

Voir document séparé indissociable du présent CCTP, intitulé Lot N°00 Cahier des Clauses Techniques Communes à tous les lots. L'Entrepreneur du présent lot devra en prendre connaissance et prévoir dans son offre l'intégralité des frais et contraintes inhérentes au respect du C.C.T.C..

01.01 03

État des lieux

Avant la remise de son offre, l'entrepreneur est réputé avoir reconnu et avoir parfaitement apprécié sur place les servitudes propres aux accès, la nature du sol et la surface du terrain.

Il prendra celui-ci dans l'état où il se trouve.

Avant remise de son offre, l'entrepreneur devra visiter les lieux et se rendre compte des accès et des difficultés propres à cette opération.

Aucune plus-value ne sera admise pour méconnaissance des lieux au moment de la remise des prix.

01.01 04

Visite du site

Une visite sur site est recommandée pour permettre aux soumissionnaires d'apprécier les contraintes devant être respectées lors du chantier (voir modalités au Règlement de Consultation).

01.01 05

Protection des ouvrages

L'entreprise doit, dans le cadre de son forfait, la protection complète de tous les ouvrages existants qui sont conservés, dans l'emprise de la propriété, dans toutes les propriétés mitoyennes concernées par les travaux et dans le domaine public.

En particulier, tous les arbres existants conservés sont à protéger par tous les moyens nécessaires pour garantir leur parfait état en fin de chantier.

Tous les raccords ou remises en état suite à dégât provoqué par l'entreprise sur les bâtiments contigus ou espaces verts, voiries, plantations, etc., seront dus par l'entreprise.

01.01 06

Constructions avoisinantes / Travaux mitoyens

L'entrepreneur du présent lot prendra toutes les précautions nécessaires pour préserver l'intégrité des constructions avoisinantes, végétations diverses et voirie, et causer un minimum de gêne et de perturbation aux riverains.

En particulier, les travaux ne devront en aucun cas perturber le fonctionnement des bâtiments, voiries et chantiers voisins. Tous les moyens nécessaires seront mis en œuvre en accord avec le Maître d'Ouvrage pour qu'il en soit ainsi. Tous les raccords et remises en état des bâtiments contigus à l'exécution des travaux sont dus par l'entreprise, ainsi que la remise en état des espaces extérieurs, voiries, plantations, etc.

01.01 07

Constructions avoisinantes

L'entrepreneur du présent lot prendra toutes les précautions nécessaires pour préserver l'intégrité des constructions avoisinantes, végétations diverses et voirie, circulations, et causer un minimum de gêne et de perturbation aux occupants des constructions.

En particulier, les travaux ne devront en aucun cas perturber le fonctionnement des bâtiments et voiries voisins. Tous les moyens nécessaires seront mis en œuvre en accord avec le Maître d'Ouvrage pour qu'il en soit ainsi. Tous les raccords et remises en état des bâtiments contigus à l'exécution des travaux sont dus par l'entreprise, ainsi que la remise en état des espaces extérieurs, voiries, plantations, etc.

Un état des lieux contradictoire sera dressé avant le début du chantier, sur toute la périphérie des travaux avec prises de vues photographiques et constats d'huissier, tant pour les bâtiments intérieurs et extérieurs, les espaces verts, voiries, réseaux, etc. Et ce, aux frais de l'entrepreneur du présent lot, à son initiative et sous sa responsabilité.

01.01 08 **DTU, normes et règlements, cahier des charges, sécurité**

Toutes les prescriptions des Documents Techniques Unifiés et documents connexes, des normes, certifications et règlements en vigueur à la signature des marchés et des cahiers des charges seront strictement appliquées pour l'exécution des travaux.

L'entrepreneur est tenu de se reporter aux textes officiels et au recueil de tous les documents diffusés par le CSTB (R.E.E.F).

L'entrepreneur se conformera aux prescriptions des fabricants de matériels ou de matériaux pour leur mise en œuvre.

Toutes les charges ou surcharges réglementaires afférentes aux différents ouvrages du projet devront être prises en compte dans le cadre du marché et intégralement respectées pour les calculs de détermination de résistance des divers matériaux.

Les installations de chantier et de sécurité seront conformes à la législation du travail, aux règlements administratifs et de sécurité ainsi qu'aux directives du PGCSPS.

La valeur de tous les travaux de protection collective ou individuelle des travailleurs pendant la durée du chantier sera incluse dans le montant forfaitaire soumissionné.

01.01 09 **Quantitatif**

Celui-ci n'est donné qu'à titre indicatif. Les entreprises devront fournir leurs observations sur les quantités au bureau BETREC avant la remise de leur soumission. Passée cette date, l'entrepreneur ne pourra se prévaloir d'une erreur de mètre pour modification du forfait de son marché.

01.01 10 **Échantillons, documentations et avis techniques**

L'entreprise retenue fournira obligatoirement, avant mise en œuvre définitive en conformité avec les articles du CCTP, les échantillons, prototypes, documentations et avis techniques de ses produits.

01.01 11 **Prestations de nettoyage**

Conformément aux CCTP, le nettoyage du chantier, au fur et à mesure de son avancement, est à la charge de chaque entreprise.

01.02 **Démarche environnementale**

01.02 01 **Prescriptions environnementales générales**

L'entreprise du présent lot doit se référer aux exigences environnementales générales décrites au C.C.T.C.. L'entreprise intervenant sur le chantier doit prendre en considération dans son offre et respecter lors des travaux, les prescriptions environnementales générales décrites au C.C.T.C. en complément des prescriptions environnementales spécifiques à son lot décrites dans le présent cahier des charges.

01.02 02 **Charte de chantier propre**

La maîtrise des différentes nuisances pouvant être générées par le chantier sera assurée par une démarche de chantier propre visant notamment la gestion sélective des déchets et la réduction des impacts en matière de bruits, de vibrations et de pollution. Une charte de chantier propre est jointe au marché de chaque entreprise et s'imposera de manière contractuelle, des pénalités sont prévues en cas de non-respect.

01.02 03 **Choix de matériaux respectueux de l'environnement spécifiques au lot**

Qualité d'air intérieur et émissions de COV (composés organiques volatiles)

Dispositions sur les produits de construction :

- Les produits de construction et de revêtement (mur/sol/plafond), les peintures et vernis des matériaux en contact avec l'air intérieur, devront être étiquetés A+ (au sens de l'arrêté du 19 avril 2011).
- Sont préférés pour tous les lots, les produits et modes de pose qui limitent la quantité de colle et utilisent de préférence des colles sans solvant organique (colle acrylique en dispersion aqueuse avec une concentration de solvant < 5%).

Dispositions sur les peintures, colles, vernis et lasures :

- Les peintures pour murs, plafonds et bois seront en phase aqueuse, sans solvant ni odeur.
- Les produits de finition - peintures, vernis et lasures, produits d'impression ou égalisateurs de fonds respecteront les conditions

de l'Annexe II - Tableau A - Phase II de la Directive Européenne 2004/42/CE du 21 avril 2004.

- Les produits de finition - peintures, vernis et lasures, produits d'impression ou égalisateurs de fonds présenteront une teneur en COV < 1g/l pour les produits intérieurs appliqués sur les sols, mur et plafonds.
- Les produits de finition - peintures, vernis et lasures, produits d'impression ou égalisateurs de fonds devront justifier d'un label NF ENVIRONNEMENT, ANGE BLEU, NATUREPLUS, ECO-LABEL EUROPEEN, pour les produits intérieurs appliqués sur les sols, mur et plafonds.
- Si nécessité d'une sous-couche d'accroche pour un support particulier (plâtre, métal...), le primaire sera en phase aqueuse avec au plus 30g/l de COV.

02

GENERALITES PROPRES AU PRESENT LOT

02 01

CONSISTANCE DES TRAVAUX

Peinture

Ils comprennent la fourniture et la pose :

- Les ouvrages préparatoires sur les différents supports,
- L'application des peintures intermédiaires et définitives en travaux extérieurs et intérieurs.

L'entrepreneur du présent lot est particulièrement tenu de prendre connaissance des plans et descriptifs de tous les corps d'état, il ne pourra arguer de la méconnaissance de ces pièces.

L'entrepreneur aura, à sa charge, la réception de chaque support avec les différents corps d'état concernés.

Cette réception des supports devra être organisée par la présente entreprise et sera consignée sur le compte-rendu de chantier.

02 02

EXECUTION DES TRAVAUX

Peinture

Prestations implicitement incluses dans les prix unitaires du présent marché (liste non exhaustive) :

- Les peintures seront toutes de première qualité,
- L'architecte se réserve le choix des teintes, l'emploi des couleurs fines, de teintes vives pour détacher certains éléments d'architecture, etc.,
- Les tons seront essayés avant l'emploi et les proportions modifiées au besoin,

Ouvrages préparatoires nécessaires (Egrenage - brossage - rebouchage - rechampissage) en complément au descriptif des articles du présent corps d'état et notamment :

- Enduit garnissant et enduit non repassé compris ponçage sur les parements bruts de décoffrage,
- Couche d'accrochage,
- Enduit garnissant et ponçage sera réalisé sur enduit ciment,
- Les brossages devront faire disparaître sur les boiseries notamment toutes les traces de chantier,
- Enduits complémentaires suivant l'état des supports pour la parfaite réalisation des travaux,
- Rebouchages avec matériaux adaptés devront faire disparaître tous les trous quel que soit la nature du support,
- Tous les ouvrages de peinture sur tous les matériaux de natures différentes seront soigneusement exécutés et rechampis en protection des parties non peintes ou de peintures de natures différentes,
- Aucun débordement de peinture ne sera admis sur les chants des revêtements de faïences ou plinthes. Leur nettoyage et les reprises qui pourraient être rendues nécessaires sur les peintures adjacentes resteront à la charge du présent corps d'état.

L'Entrepreneur, en cours de période de préparation de travaux, fournira un mémoire justificatif définissant pour toutes les peintures :

- Les marques, types, références, garanties et agréments,
- La composition des différents matériaux employés en apprêts et en couches définitives,
- La technique exacte des ouvrages correspondants aux différentes classes de peintures définies,
- Les modalités d'exécution et d'application manuelle (brosses, couteau, pinceau) ou mécanique (rouleau pistolet, etc.) des enduits et des couches définitives, avec toutes précisions quant aux ouvrages accessoires (ponçage, enduits, révisions des fonds, etc.) et quant aux détails nécessaires, entre les diverses opérations.

Toutes les marchandises devront être livrées sur le chantier dans leurs emballages d'origines et plombés.

L'entrepreneur de peinture aura à sa charge tous les échafaudages nécessaires à l'exécution de ses ouvrages, leur valeur sera également incluse dans les prix unitaires du bordereau joint à la soumission.

02 03

MATERIEL

L'entreprise prévoit dans son chiffrage tous les moyens nécessaires à la mise en place de ses ouvrages, à savoir échafaudage, nacelle, moyens de levage etc.

02 04

NORMES ET DTU

Les ouvrages exécutés par le présent lot, ainsi que la mise en œuvre de ses matériaux, doivent être conformes et tenir compte des normes et règlements en vigueur, dont la liste ci-après, non limitative, est donnée à titre indicatif :

- D.T.U., cahiers des clauses techniques et cahiers des clauses spéciales et notamment :
 - Peinture :

Les types de finitions A, B et C des peintures sont définies suivant la norme NF P 74-204-1 d'octobre 1994 et DTU 59.1.

Normes et règlements du R.E.E.F.

Conditions générales d'emploi des complexes d'isolation thermique, plaque de plâtre + isolant, utilisés en doublage de mur.

Cahier des Charges des fabricants.

Les divers matériaux employés pour l'exécution des travaux prévus au présent lot devront être de première qualité et faire l'objet d'un agrément ou d'un avis technique du C.S.T.B. Tous les isolants feront l'objet d'un certificat de qualification ACERMI.

Les tuyauteries, colliers, radiateurs où circule de l'eau chaude, seront peints de peinture spéciale dite "isothermique" ne laissant pas apparaître la rouille ou ne s'écaillant pas dans le temps. Les autres canalisations où circule de l'eau froide recevront une peinture de préparation appropriée notamment en fonction des risques inévitable de condensation localisée.

02 05

RECHAMPISSAGE

Tous les ouvrages de peinture sur tous matériaux seront soigneusement exécutés et rechampis.

02 06

PROTECTION DES OUVRAGES NON PEINTS

D'une manière générale et impérative, l'entrepreneur devra prendre toutes les précautions qui s'imposent pour protéger les surfaces qui pourraient être tâchées, attaquées (planchers, sols), ou détériorés (cadres de portes, fenêtres, panneaux bois, menuiseries métalliques, vitrages, parements de béton brut destinés à rester apparents).

L'entreprise prévoira avant son intervention la mise en place d'un polyane (film plastique auto-adhésifs) sur l'ensemble des sols finis ou ragréés, ce film plastique pourra être enlevé pièce par pièce sur ordre de la Maîtrise d'Œuvre par la présente entreprise; cette prestation est intégrée aux prix unitaires du présent marché.

03 **DESCRIPTION DES TRAVAUX**

03.01 **Peintures intérieures**

03.01.01 **Travaux préparatoires**

03.01.01 01 **Sur parois verticales en béton**

Sur béton et enduit ciment, les travaux comprennent :

- réception des supports,
- échafaudages, protections, etc.,
- égrenage, brossage, dégraissage, ratissage, ponçage, époussetage, etc.,
- fourniture et mise en œuvre d'un enduit de peinture pour sous-couche de peintures sur béton ou enduit ciment conforme à la norme NF T 36-005 familles III, classe 2 et répondant aux critères de la norme NF T 30 608 type enduit GS de LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent,
- une couche d'impression, teinte régulatrice de fond, teinte ajustée à la couleur de finition.

Mode de métré : au mètre carré

Localisation

- Pour l'ensemble des supports maçonnés (murs) recevant un revêtement à charge du présent lot.

03.01.01 02 **Sur parois verticales en plâtres et dérivés**

Le présent article correspond aux supports de type :

- plaques de plâtre avec parements cartonnés,
- plaques à base de silicate de calcium
- enduit plâtre.

Travaux comprenant :

- réception des supports,
- échafaudages, protections, etc.,
- rebouchage et ponçage des joints, époussetage, etc.,
- fourniture et mise en œuvre,
- ratissage de finition pour obtention d'une surface lisse, ponçage,
- une couche d'impression pour accrochage, teinte régulatrice de fond, teinte ajustée à la couleur de finition.

Mode de métré : au mètre carré

Localisation

- Pour l'ensemble des murs, cloisons, gaines et doublages de l'opération recevant un revêtement à charge du présent lot.

03.01.01 03 **Sur plafonds en béton**

Sur béton et enduit ciment, les travaux comprennent :

- réception des supports,
- échafaudages, protections, etc.,
- égrenage, brossage, dégraissage, ratissage, ponçage, époussetage, etc.,
- fourniture et mise en œuvre d'un enduit de peinture pour sous-couche de peintures sur béton ou enduit ciment conforme à la norme NF T 36-005 familles III, classe 2 et répondant aux critères de la norme NF T 30 608 type enduit GS de LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent,
- une couche d'impression, teinte régulatrice de fond, teinte ajustée à la couleur de finition.

Mode de métré : au mètre carré

Localisation

- Pour l'ensemble des supports maçonnés (plafonds) recevant un revêtement à charge du présent lot.

03.01.01 04 **Sur plafonds en plâtres et dérivés**

Le présent article correspond aux supports de type :

- plaques de plâtre avec parements cartonnés,
- plaques à base de silicate de calcium
- enduit plâtre.

Travaux comprenant :

- réception des supports,
- échafaudages, protections, etc.,

- rebouchage et ponçage des joints, époussetage, etc.,
- fourniture et mise en œuvre,
- ratissage de finition pour obtention d'une surface lisse, ponçage,
- une couche d'impression pour accrochage, teinte régulatrice de fond, teinte ajustée à la couleur de finition.

Mode de métré : au mètre carré

Localisation

- Pour l'ensemble des plafonds de l'opération recevant un revêtement à charge du présent lot.

03.01.02 **Travaux sur parois verticales et en plafond**

03.01.02 01 **Travaux sur parois verticales**

1 - Subjectiles

- béton banché ou aggloméré de béton enduit, supports plâtre.

2 - Ouvrages préparatoires

- Toute préparation et révision nécessaire à la qualité de finition souhaitée.

3 - Peinture

Peinture aux copolymères acryliques en dispersion aqueuse, bénéficiant du label « NF environnement » comprenant :

- une couche d'impression multi-surfaces à base de résines acryliques et alkydes en émulsion,
- 2 couches de finition.

4 - Degré de brillant

- Satinée.

5 - Couleur

- Au choix de l'architecte.

6 - Finition

- A Soignée.

Localisation

Ensemble des murs des locaux du projet recevant une peinture, suivant plans et carnet de repérage de l'Architecte.

03.01.02 02 **Travaux sur plafonds**

1 - Subjectiles

- béton banché ou aggloméré de béton enduit, supports plâtre.

2 - Ouvrages préparatoires

- Toute préparation et révision nécessaire à la qualité de finition souhaitée.

3 - Peinture

Peinture aux copolymères acryliques en dispersion aqueuse, bénéficiant du label « NF environnement » comprenant :

- une couche d'impression multi-surfaces à base de résines acryliques et alkydes en émulsion,
- 2 couches de finition.

4 - Degré de brillant

- Satinée.

5 - Couleur

- Au choix de l'architecte.

6 - Finition

- A Soignée.

Localisation

Ensemble des plafonds des locaux du projet recevant une peinture, suivant plans et carnet de repérage de l'Architecte.

03.01.02 03 **Peinture murale effaçable type "tableau blanc"**

Objectif décoratif : Fourniture et application d'une peinture murale effaçable à sec type "tableau blanc", permettant l'écriture au feutre effaçable et l'effacement sans trace.

1 - Subjectiles

- béton banché et plâtre

2 - Ouvrages préparatoires

- Toute préparation et révision nécessaire à la qualité de finition souhaitée.

3 - Peinture

- Sous-couche d'accrochage

- Application en 2 couches minimum sur support préparé d'une peinture spéciale effaçable à sec transformant un mur en surface d'écriture.

- Bonne résistance à l'effacement et nettoyage humide.

4 - Degré de brillant

- Satiné permettant l'utilisation de marqueurs effaçables.

5 - Couleur

- blanc.

6 - Finition

- A Soignée.

Localisation

Provision pour 20 m² à répartir dans les locaux suivant demandes du M.O..

03.01.03 **Travaux au sol**

03.01.03 01 **Peinture de sol époxy bi-composant en phase aqueuse**

Fourniture et mise en œuvre de **peinture époxy bi-composant en phase aqueuse**, pour sols et remontée en plinthe, travaux comprenant notamment :

Subjectiles : Béton brut

Préparation :

- Préparation des supports comprenant : nettoyage soigné, sablage, brossage, dégraissage et dépoussiérage.

- Les fonds devront être sains, cohérents, propres et légèrement rugueux.

- Ils devront être exempts de laitance, d'huiles, de graisses, de produit démoulant, etc... de toute substance à effet anti-adhérent.

Application :

- Mode d'application : Brosse, rouleau, pistolet, en deux couches.

- Conditions d'application : température supérieure à + 10° C (matériau, support et air ambiant) et hygrométrie inférieure à 80 %.

- Les dispositions de mise en œuvre du fabricant devront être scrupuleusement respectées.

Finition :

- Classification AFNOR : Famille I, classe 6b (norme NF T 36-005).

- Ton au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Mode de métré : au m²

Localisation

Dans les locaux "techniques" :

RDC :

- CESU -Stockage de transit matériel et Stockage Fluides médicaux

- Locaux techniques : onduleurs *2, TGBT, locaux Transformateur *3, Local HTA.

R+2 :

- le Local Onduleur

- Paliers de l'escalier d'accès au local technique

03.01.03 02 **Peinture de sol époxy bi-composant en phase aqueuse - Marches / Contre-marches**

Fourniture et mise en œuvre de **peinture époxy bi-composant en phase aqueuse**, pour sols et remontée en plinthe, travaux comprenant notamment :

Subjectiles : Béton brut

Préparation :

- Préparation des supports comprenant : nettoyage soigné, sablage, brossage, dégraissage et dépoussiérage.

- Les fonds devront être sains, cohérents, propres et légèrement rugueux.

- Ils devront être exempts de laitance, d'huiles, de graisses, de produit démoulant, etc... de toute substance à effet anti-adhérent.

Application :

- Mode d'application : Brosse, rouleau, pistolet, en deux couches.
- Conditions d'application : température supérieure à + 10° C (matériau, support et air ambiant) et hygrométrie inférieure à 80 %.
- Les dispositions de mise en œuvre du fabricant devront être scrupuleusement respectées.

Finition :

- Classification AFNOR : Famille I, classe 6b (norme NF T 36-005).
- Ton au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.
- **Polychromie sur premières et dernières marches et contremarches de chaque volée pour appel à la vigilance.**

Mode de métré : au ml y compris pour les marches et contre-marches

Localisation

Suivant plans et carnet de repérage de l'Architecte :
R+2 : escalier accès local technique.

03.01.03 03 **Relevés en plinthes dito peinture de sol – hauteur 7 cm vus**

dito peinture de sol.

Mode de métré : au ml

Localisation

- Dito peinture de sol

03.01.03 04 **Marquage au sol**

Réalisation du marquage au sol du garage ambulance par application d'une peinture de signalisation routière réflectorisée 24 mois de catégorie 1 comprenant :

- les bandes blanches continues et discontinues de circulations,
- les bandes blanches de séparations des places,
- les marquages spéciaux (logos handicapées, etc...)
- les passages piétons

Il comprend :

- le nettoyage préalable avec une balayeuse sur l'ensemble des surfaces en béton,
- l'implantation préalable ;
- le pré marquage et toutes les sujétions nécessaires à la réalisation de la prestation ;
- la fourniture et la mise en œuvre mécanique de la peinture réflectorisée 24 mois ;
- toutes sujétions de signalisation verticale provisoire pour protéger les marquages durant le séchage.

Localisation ;

- RDC : places de stationnement et cheminements.

03.01.03 05 **Nez de marche antidérapant quartz résine / largeur 40 mm**

Fourniture et mise en œuvre de nez de marche antidérapants en quartz / résine largeur 40 mm.
Compris préparation du support avant travaux, aspiration et nettoyage en fin de travaux.

Mode de métré : au ml

Localisation

Suivant plans et carnet de repérage de l'Architecte :
R+2 : Nez des marches de l'escalier accès local technique.

03.01.04 **Peinture sur supports bois**

Mise en œuvre d'une peinture laque satinée à base d'une dispersion acrylique polyuréthane en phase aqueuse, de type **PREMIOR SATIN** de chez **SEIGNEURIE** ou équivalent.

Peinture bénéficiant du label NF Environnement, de l'Ecolabel européen ou du label Blue Angel.

Support :

Bois massif, contreplaqué, panneaux de particules, medium,...

Nature :

Peinture-laque à base d'une dispersion acrylique polyuréthane en phase aqueuse.

Classif. AFNOR : NF T 36-005 / Famille I - Classe 7b2 - 6a

Aspect : Satiné
Qualité de finition : Soignée
Teintes : Au choix de l'Architecte

Traitement et finition :

- Nettoyage, masticage, ponçage, essuyage soigné
- Application d'une couche d'impression (sauf portes prépeintes),
- Rebouchage, Ponçage à sec,
- Enduit repassé,
- Ponçage, époussetage,
- Application de deux couches de finition de peinture-laque.

Nota : Mise en peinture sur toutes les faces vues.

03.01.04 01 **Laque sur trappe en cloison**

Mode de métré : à l'unité

Localisation :
- Sur trappe en cloison

03.01.04 02 **Laque sur trappe en plafond**

Mode de métré : à l'unité

Localisation :
- Sur trappe en plafond

03.01.05 **Vernis sur supports bois**

Mise en œuvre d'un vernis transparent à base de résines acryliques et polyuréthanes en phase aqueuse, de type **VERNIS AQUA SATIN** de chez **SEIGNEURIE** ou équivalent.

Peinture bénéficiant du label NF Environnement, de l'Ecolabel européen ou du label Blue Angel.

Support : Bois massif, contreplaqué, panneaux de particules, medium, ...
Nature : Résine à base de résines acryliques et polyuréthanes en phase aqueuse.
Classif. AFNOR : NF T 36-005 / Famille I - Classe 7b2
Aspect : Satiné
Qualité de finition : Soignée
Teintes : Au choix de l'Architecte

Traitement et finition :

- Nettoyage, masticage, ponçage, essuyage soigné
- Application d'une couche d'impression (sauf portes prépeintes),
- Rebouchage, Ponçage à sec,
- Enduit repassé,
- Ponçage, époussetage,
- Application de deux couches de finition de vernis.

Nota : Mise en peinture sur toutes les faces vues.

03.01.05 01 **Vernis sur tablettes**

Mode de métré : à l'unité, sachant qu'une tablette a une surface de 1.10 m * 0.35 m environ, voir Détail Architecte P13_05.

Localisation :
- R+1 : Sur les tablettes des postes de travail de la salle de simulation.

03.01.06 **Lasure sur support bois**

Mise en œuvre d'une lasure en phase aqueuse, de type **LISWOOD** de chez **SEIGNEURIE** ou équivalent.
Peinture bénéficiant du label NF Environnement, de l'Ecolabel européen ou du label Blue Angel.

Support : Bois massif, contreplaqué, panneaux de particules, medium,...

Nature : Lasure satinée à base d'une dispersion acrylique.

Classif. AFNOR : NF T 36-005 / Famille I - Classe 7b2

Aspect : Satiné

Qualité de finition : Soignée

Teintes : Au choix de l'Architecte

Traitement et finition :

- Nettoyage, masticage, ponçage, essuyage soigné
- Application d'une couche d'impression (sauf portes prépeintes),
- Rebouchage, Ponçage à sec,
- Enduit repassé,
- Ponçage, époussetage,
- Application de deux couches de finition de lasure

Nota : Mise en peinture sur toutes les faces vues.

03.01.06 01 **Lasure sur vantail et huisserie de façades de placard et gaine technique - 2 faces**

Mode de métré : au m² (surface nette * 2.5)

Localisation :

- Sur vantail et huisserie de façades de placard et gaine technique - 2 faces

03.01.06 02 **Lasure sur huisserie de porte simple vantail**

Mode de métré : à l'unité

Localisation :

- Sur huisserie de porte simple vantail

03.01.06 03 **Lasure sur huisserie de porte double vantaux ou avec semi-fixe**

Mode de métré : à l'unité

Localisation :

- Sur huisserie de porte double vantaux ou avec semi-fixe y compris portes de placard.

03.01.06 04 **Lasure sur huisserie d'ensemble menuisé et de châssis vitrés**

Mode de métré : au m²

Localisation :

- Sur huisseries d'ensembles menuisés et de châssis fixes vitrés

03.01.06 05 **Lasure sur plinthes droites**

Mode de métré : au ml

Localisation :

- Sur plinthes droites

03.01.06 06 **Lasure sur plinthes à crémaillères**

Mode de métré : au ml

Localisation :
- Sur plinthes à crémaillères

03.01.06 07 **Lasure sur tablettes**

Mode de métré : au ml

Localisation :
- Sur tablettes d'habillage des appuis de baie.

03.01.07 **Peinture des canalisations**

03.01.07 01 **Peinture des canalisations**

Mise en œuvre d'une peinture laque antirouille.

Supports : éléments métalliques, PVC, PE,...
Nature : peinture laque antirouille à base de résines alkydes
Classification AFNOR : NF T 36 005 / Famille I - Classe 4a
Finition : soignée
Aspect : brillant

Traitement et finition :
- nettoyage, dépoussiérage, dégraissage,
- application d'un primaire,
- application de 2 couches de peinture laque à base de résines alkydes.

Mode de métré : à l'ensemble

Localisation :
- Ensemble des canalisations apparentes (EF et EC, EU, EV, gaz, chauffage, ventilation,...)

03.02 **Nettoyage de fin de chantier**

03.02 01 **Nettoyage préalable aux OPR (Opération Préalable à la Réception) - Mise à gris**

Quelle que soit la nature du sol, le nettoyage préalable aux OPR comprend les travaux préparatoires suivants :

- évacuer tous types d'encombrant (matériaux de construction non utilisés, emballages, équipements usagés, gravats et déchets divers),
- balayage et enlèvement des déchets restant encore après les nettoyages de tous les corps d'état,
- grattage de tous les matériaux adhérents (plâtre, ciment, mastic, peinture; etc.).

Ces travaux se poursuivront par :

- Plafonds de toutes natures (béton, faux-plafonds démontables et non démontables...) : dépoussiérage par aspirateur et nettoyage des traces par lavage adapté au support, détachage, rinçage...

- Sols :
 - * carrelages :
 - lavage au savon mou,
 - détachage,
 - rinçage parfait à l'eau claire,
 - s'il s'avère nécessaire, le grattage sera remplacé par un ponçage du carrelage (y compris plinthes).
 - * sols ciment :
 - lavage à l'eau claire.
 - * sols souples :
 - lavage au savon,
 - détachage,

- rinçage parfait à l'eau claire.
- * sols peintures :
 - lavage au savon,
 - détachage,
 - rinçage parfait à l'eau claire.
- Revêtements verticaux
 - * le lavage des vitrages côté intérieur et extérieur et des glaces compris dépose des autocollants de fabrication,
 - * le lavage des menuiseries extérieures et intérieures et des plinthes,
 - * le lavage des revêtements muraux, tels que la faïence...,
 - * le lavage des coffres de volets roulants et de stores,
 - * le lavage, intérieur et extérieur, des tabliers de volets roulants et des lames de brise-soleil orientables
- Appareils sanitaires, électriques et robinetterie
 - * grattage avec précaution de tous les matériaux y adhérant (plâtre, ciment, mastic, peinture),
 - * lavage et détachage avec produit n'attaquant pas l'émail,
 - * rinçage parfait à l'eau claire et essuyage,
 - * nettoyage de tous les appareils électriques et des luminaires,
 - * la robinetterie et les appareils électriques, après nettoyage, fonctionneront normalement.
- Quincaillerie ordinaire et serrurerie
 - * le nettoyage des quincailleries telles que béquilles et plaques de propreté et plus spécialement les pènes de serrures et crémones seront grattés et nettoyés, afin d'obtenir un fonctionnement normal,
 - * le nettoyage des ouvrages de serrurerie tels que portes d'entrée, mains courantes et garde-corps.

Objectif : nettoyage de type "mise à gris" incluant :

- **arrêt de la ventilation pour permettre aux particules en suspension de retomber**
- **nettoyage de toutes les surfaces : sols/murs/plafonds/mobilier**
- **utilisation de détergents adaptés : utilisation de produits non corrosifs, compatibles avec les surfaces nettoyées.**

Localisation

- Pour toutes les surfaces concernées par les travaux, y compris sous-sol.

03.02 02

Nettoyage de livraison (nettoyage de fin de chantier) - Mise à gris

En complément du nettoyage prévu ci-dessus, l'Entreprise doit un 2ième nettoyage soigneux de l'ensemble de l'opération juste avant la remise des clés : balayage et lavage fin des sols de toute nature compris plinthes.

Objectif : nettoyage de type "mise à gris" incluant :

- **arrêt de la ventilation pour permettre aux particules en suspension de retomber**
- **nettoyage de toutes les surfaces : sols/murs/plafonds/mobilier**
- **utilisation de détergents adaptés : utilisation de produits non corrosifs, compatibles avec les surfaces nettoyées.**

Localisation

- Sur l'ensemble des locaux concernés par les travaux de la présente opération.

